



## Maçon arnaqueur et insolvable

Par **vbedier**, le **23/02/2011** à **11:30**

Madame, Monsieur, Bonjour,

nous sommes des particuliers qui avons tout tenté à l'amiable, aidé d'un conciliateur-médiateur en maison de la justice.

Puisque rien n'a abouti, le 7 juillet dernier le TI de Senlis condamnait la société en charge de nos travaux à :

- rendre l'acompte de 4720€
- payer des dommages et intérêts
- tous les dépens

ce qui fait environ 5800€ dus.

Après avoir reçu le procès-verbal de carence en saisie, la requête FICOBA nous revient négative à plus de -12 000 €.

L'huissier n'a donc plus envie de travailler ...

Et pendant ce temps, notre arnaqueur roi de la magouille court toujours.

A quoi bon le mettre en liquidation judiciaire ?

Comment faire pour revoir notre argent ?

Est-il Intouchable ?

Vous remerciant bien cordialement pour vos lumières.

Bonne journée.